



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : personnel

Question écrite n° 88731

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la profession d'huissier du Trésor public. Au nombre de 600 au niveau national, 11 dans l'Isère, ces professionnels déplorent qu'un certain nombre de leurs missions aient été confiées aux huissiers de justice. Devant la remise en cause de leurs missions, ils s'inquiètent pour l'avenir de la mission de service public qu'ils rendent. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de ces professionnels et souhaiterait par ailleurs savoir qui sera chargé de remplir cette mission.

Texte de la réponse

Le recouvrement des recettes de l'État, de celles des collectivités territoriales et de leurs établissements publics est l'une des missions confiées au Trésor public. Il recourt, pour ce faire, à un corps spécifique de fonctionnaires, les huissiers du Trésor public et, à titre complémentaire, s'agissant notamment des actes les moins complexes, à des huissiers de justice. Ce n'est que lorsque les nécessités réelles et sérieuses du service l'exigent (insuffisance des effectifs, urgence...), qu'il peut être envisagé de mandater des huissiers de justice pour la mise en oeuvre de procédures d'exécution, ou lorsque le comptable fait effectuer par ceux-ci une démarche comminatoire amiable auprès du redevable, en application des articles 63-7° et 128-I de la loi de finances rectificative pour 2004. Les trésoriers-payeurs généraux sont invités à utiliser de façon optimale leurs ressources en huissiers du Trésor public, en leur confiant prioritairement la signification des actes de poursuites pour l'ensemble des créances des comptables du Trésor, en veillant à ce qu'ils soient régulièrement approvisionnés en états de poursuites.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88731

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2670

Réponse publiée le : 1er août 2006, page 8089